

Informations Rapides

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 1^{er} trimestre 2015

À la fin du premier trimestre 2015, la dette publique s'établit à 97,5 % du PIB

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de la variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et de celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir.

La dette publique augmente de 51,6 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent

À la fin du premier trimestre 2015, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 089,4 Md€, en augmentation de 51,6 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 1,9 point par rapport au quatrième trimestre 2014, à 97,5 %. La dette publique nette croît plus modérément (+17,6 Md€).

La dette de l'État et des administrations de sécurité sociale augmente

La contribution de l'État à la dette augmente de 37,1 Md€ au premier trimestre 2015. Cette hausse provient pour l'essentiel de la dette négociable à long terme (+38,9 Md€) et à court terme (+2,6 Md€). Les dépôts des correspondants au Trésor diminuent de 1,8 Md€. Enfin, l'État rembourse 2,4 Md€ de prêts à long terme dans le cadre du Fonds européen de stabilité financière (FESF, voir encadré).

La contribution des administrations de sécurité sociale à la dette augmente fortement (+15,8 Md€). Les principales hausses viennent de l'Acoss (+9,5 Md€), de la Cades (+4,7 Md€), de la MSA (+2,0 Md€) et de l'Unédic (+1,0 Md€). Au contraire, la Cnaf se désendette de 1,5 Md€. La totalité du mouvement sur l'Acoss s'explique par un effet de déconsolidation : des créanciers privés se sont substitués à des créanciers publics pour 9,5 Md€, ce qui relève la contribution de l'Acoss à la dette de Maastricht (voir note méthodologique dans l'encadré « Pour en savoir plus »).

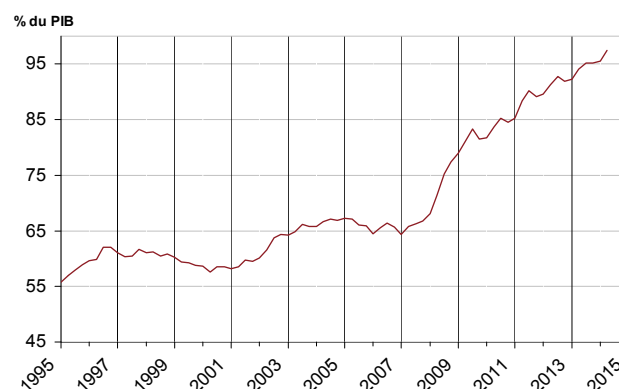
La dette des Odac et des administrations publiques locales diminue

La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette diminue de 0,6 Md€ car la Caisse nationale des autoroutes rembourse des prêts à long terme de ce montant.

La contribution des administrations publiques locales à la dette diminue légèrement (-0,8 Md€). Les communes

remboursent 1,1 Md€ de prêts à long terme et les départements 0,6 Md€. Au contraire, les régions s'endettent de 0,7 Md€.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en Md€)

	2014T1	2014T2	2014T3	2014T4	2015T1
Ensemble des adm. publiques	1 998,9	2 027,6	2 035,4	2 037,8	2 089,4
en point de PIB (*)	94,0	95,2	95,3	95,6	97,5
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	1 579,2	1 614,4	1 609,6	1 610,2	1 647,3
Organismes divers d'adm. centrale	22,4	21,2	21,3	22,6	22,1
Administrations publiques locales	181,2	179,6	180,2	188,2	187,4
Administrations de sécurité sociale	216,3	212,4	224,4	216,8	232,6
dont, par instrument :					
Dépôts	40,0	40,4	40,5	40,0	38,3
Titres négociables	1 682,9	1 712,9	1 714,2	1 703,6	1 761,0
court terme	213,8	213,3	218,7	193,2	210,1
long terme	1 469,1	1 499,5	1 495,5	1 510,4	1 550,9
Crédits	276,0	274,3	280,7	294,1	290,1
court terme	10,1	7,7	10,3	11,8	17,6
long terme	265,9	266,6	270,4	282,4	272,5

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFiP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

La dette publique nette augmente nettement moins que la dette brute

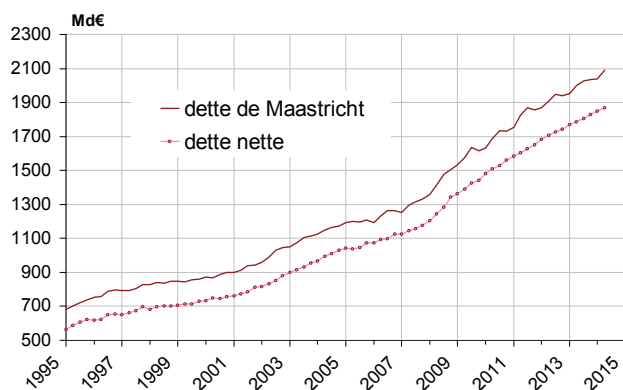
À la fin du premier trimestre 2015, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 868,0 Md€, soit 87,1 % du PIB (contre 86,8 % au trimestre précédent), en hausse de 17,6 Md€. L'écart avec l'augmentation plus importante de la dette brute (-34,0 Md€) traduit principalement la très forte hausse de la trésorerie de l'État (+31,9 Md€) et des Asso (+5,0 Md€). Par ailleurs, l'État se fait rembourser 2,8 Md€ de prêts (dont 2,4 Md€ dans le cadre du FESF) et les Odac 0,5 Md€.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en Md€)

	2014T1	2014T2	2014T3	2014T4	2015T1
Ensemble des adm. publiques	1 785,1	1 806,6	1 828,2	1 850,4	1 868,0
dont :					
État	1 449,6	1 478,9	1 491,3	1 506,3	1 514,1
Organismes divers d'adm. centrale	4,1	2,7	2,9	6,3	6,1
Adm. publiques locales	168,4	166,8	167,3	175,5	174,6
Adm. de sécurité sociale	163,0	158,3	166,6	162,3	173,2

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'OPC croît

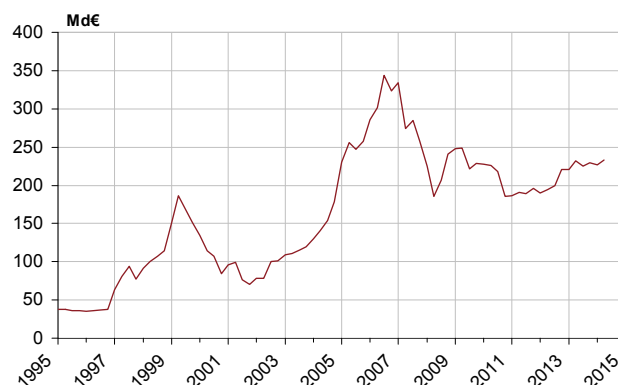
Au premier trimestre 2015, la valeur des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques augmente de 6,3 Md€ pour atteindre 232,8 Md€, essentiellement du fait des titres d'OPC. En effet, les détentions d'OPC augmentent de 7,3 Md€ en raison des hausses des cours sur les marchés financiers. À l'inverse, la valeur des actions cotées diminue de 0,9 Md€. L'État a cédé 1,1 Md€ d'actions Safran. Par ailleurs, des fluctuations de valorisation à la hausse (Safran, Renault) et à la baisse (EDF) se compensent.

Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en Md€)

	2014T1	2014T2	2014T3	2014T4	2015T1
Ensemble des adm. publiques	231,8	224,9	229,1	226,5	232,8
dont :					
État	81,1	71,2	74,4	74,5	74,2
Organismes divers d'adm. centrale	31,5	32,0	31,8	30,8	31,3
Adm. publiques locales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Adm. de sécurité sociale	119,0	121,5	122,6	121,0	127,1

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Encadré : le Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée. Au premier trimestre 2015, la Grèce a remboursé 2,4 Md€ de prêts à la France dans le cadre du FESF.

Pour en savoir plus :

Au dernier trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr